

Nouvelles  
Parlementaires

Les groupes républicains  
et le Ministère

Paris, 27 mars. — Les quatre groupes de la Chambre représentés à la délégation des gauches se sont réunis ce matin au Palais-Bourbon pour s'occuper de la situation politique et de la conduite à tenir vis-à-vis du nouveau ministère.

LE SERVICE DE 3 ANS  
Autour d'une nouvelle controverse:  
Le maintien de la classe  
sous les drapeaux

Paris, 27 mars. — Dans la réunion de ce matin, les groupes et plus particulièrement la gauche radicale socialiste et la gauche démocratique, se sont préoccupés de la détermination du ministre de la guerre à la Commission de l'armée annoncée pour l'après-midi.

Sur la loi de renseignements exacts, répétés dans le matin, on a engagé dans la gauche radicale socialiste et la gauche démocratique, se sont préoccupés de la détermination du ministre de la guerre à la Commission de l'armée annoncée pour l'après-midi.

Un démenti officiel

Wade est-il pas hardi à savoir que les infractions prévues au gouvernement étaient les mêmes et qu'il interprétait faussement les intentions du ministre.

Les déclarations  
de M. Barthou  
de la Commission de l'Armée

Paris, 27 mars. — M. Barthou, président de la Commission de l'Armée, a été entendu ce matin par la Commission de l'Armée.

C'est, au contraire, par déférence pour elle qu'il a tenu à renouveler, en les précisant, les déclarations qu'il a faites devant la Chambre.

Il estime que cette discussion sera décisive en faveur de la nécessité des armements extraordinaires du service de trois ans.

Après avoir entendu M. Etienne voter les « 3 ans » par 20 voix contre 9.

La Commission  
vote les « 3 ans »  
par 20 voix contre 9

Paris, 27 mars. — De l'Agence l'Information. — Après le départ de M. Barthou, M. Etienne, ministre de la guerre, a été entendu ce matin par la Commission de l'Armée.

La Commission a voté par 20 voix contre 9 la loi de trois ans.

A la délégation des gauches

Paris, 27 mars. — La délégation des gauches s'est réunie avant la séance et s'est occupée de la question de l'article 23 de la loi de 1905.

LA REFORME ELECTORALE

Paris, 27 mars. — M. Louis Martin a répondu sur le bureau du Sénat, un amendement aux termes duquel l'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de candidats.

A la Chambre  
UN VIF DÉBAT  
SUR L'AMNISTIE

Paris, 27 mars. — La séance est ouverte à 2 heures, M. Deschamps président.

M. RATIER combat l'amendement. Le gouvernement n'entend pas abolir, sous le nom de pensée humaine, les crimes commis par les anarchistes.

M. RATIER, GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE, combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

M. RATIER combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

La discussion des articles

Après l'intervention de M. de Kerkerel, la discussion générale est close.

Les troubles de la vie chère,  
Les manifestations du 1<sup>er</sup> mai, etc.

Un amendement socialiste. Echec au Garde des Sceaux. MARRIETTON développe l'amendement suivant: « Intercaler entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> de cet article un 1<sup>er</sup> bis ainsi conçu: « Tous les infractions en matière de manifestations l'occasion du 1<sup>er</sup> mai, contre la vie chère, contre la guerre, et, en général, manifestations sur la voie publique ayant un caractère politique ou économique ».

louisait tous les citoyens des pays libres. (App. à l'extrême gauche.)

M. RATIER combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

M. RATIER combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

Intervention de Briquet

Paris, 27 mars. — M. le garde des Sceaux n'a apporté aucune réponse aux arguments de M. Thivrier.

M. Barthou contre l'amendement

M. BARTHOU, président du conseil, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

Pour les condamnés  
de la loi de 1894

Un AMENDEMENT THIVRIER. Le citoyen THIVRIER propose, pour le paragraphe 2, une rédaction nouvelle ainsi conçue: « A toutes les infractions prévues par la loi sur la presse des 29 juillet 1881, 12 décembre 1893, 16 mars 1895, ainsi qu'aux délits et faits connexes prévus et punis par la loi du 29 juillet 1894 ».

pensée humaine, il faut les amnistier toutes. C'est la seule façon d'être juste. (App. à l'extrême gauche.)

M. RATIER combat l'amendement. Le gouvernement n'entend pas abolir, sous le nom de pensée humaine, les crimes commis par les anarchistes.

M. RATIER combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

M. RATIER combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

M. Barthou contre l'amendement

M. BARTHOU, président du conseil, demande à la Chambre de repousser l'amendement.

Pour les condamnés  
de la loi de 1894

Un AMENDEMENT THIVRIER. Le citoyen THIVRIER propose, pour le paragraphe 2, une rédaction nouvelle ainsi conçue: « A toutes les infractions prévues par la loi sur la presse des 29 juillet 1881, 12 décembre 1893, 16 mars 1895, ainsi qu'aux délits et faits connexes prévus et punis par la loi du 29 juillet 1894 ».

Et de sont des actes intolérables qu'on voudrait amnistier?

M. RATIER combat l'amendement. Le gouvernement n'entend pas abolir, sous le nom de pensée humaine, les crimes commis par les anarchistes.

M. RATIER combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

M. RATIER combat l'amendement. Le texte est incorrect, au point de vue juridique et, d'autre part, l'amendement ne satisfait pas, dans la mesure du possible, dans le texte présenté par la Commission.

Renvoi à la Commission

M. COMBROUZE demande le renvoi à la Commission.

Au SENAT

Paris, 27 mars. — La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Antonin Dubost.

M. Gouzy contre les 3 ans

M. GOUZY a la parole dans la discussion générale du projet de loi des cadres de la cavalerie.

FEUILLETON DU 28 MARS. — N. 108  
LE  
CHEVALIER  
d'Harmental  
PAR  
ALEXANDRE DUMAS

« Monsieur, lui dit-il d'un ton pénétré, nous comprenons vos craintes, mais comme nous sommes d'hommes sérieux, nous sommes incapables de prêter les mains à l'action dont vous nous soupçonnez. En conséquence, pendant tout le temps que vous serez ici, non armé et moi, chacun notre tour, godaillons de tous les piéds qui nous serons servis, et de tous les vils qui on vous apportera; heureux si, par notre dévouement, nous pouvons vous rendre quelques tranquillités ».

« Monsieur, répondit Buvat tout honteux que ses sentiments secrets eussent été pénétrés ainsi, monsieur, vous êtes bien honnête, mais, en vérité, Dieu ne m'a fait ni soldat, c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire ».

« Monsieur, répondit modestement le valet, je me nomme Bourguignon, et voilà tout; mais, monsieur, vous êtes bien honnête, mais, en vérité, Dieu ne m'a fait ni soldat, c'est comme j'ai l'honneur de vous le dire ».

Bourguignon en marchant à reculons vers la porte qu'il avait fermée avec soin pendant tout le repas et qu'il venait de rouvrir tandis que son compagnon possédait la table en avant; monsieur, si vous avez besoin de quelque chose, vous avez trois sonnettes: une à votre lit et deux à la cheminée. Celles de la cheminée sont pour nous, celle du lit pour le valet de chambre.

de ses persécuteurs; mais il était trop tard, Buvat aurait bien pu, il est vrai, tirer le sonnet de monsieur Bourguignon ou la sonnette de monsieur Comtois, et demander un second service; mais il était d'un caractère trop timide pour se livrer à un pareil acte de volonté; il en résulta qu'ayant cherché parmi la somme de proverbes auxquels il devait continuer d'ajouter foi celui qui était le plus consolant, et ayant trouvé entre sa situation et le proverbe qui dit qu'il dort d'une analogie qui lui parut des plus agréables, il résolut de s'en tenir à celui-ci, et ne pouvant dîner, d'essayer au moins de dormir.